

COMPOSITION DE JURY DE LA LICENCE LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,
- Vu** l'arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise, notamment son article 19,
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master,
- Vu** l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence, notamment son article 18,
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,
- Vu** la proposition du directeur de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines**

ARRÊTE N°2024-447

Article 1 : Pour l'année universitaire 2024-2025, la composition du jury d'examens de **LICENCE**

Mention : Langues étrangères appliquées

Spécialité : anglais/allemand ; anglais/espagnol ; anglais/français ; anglais/italien

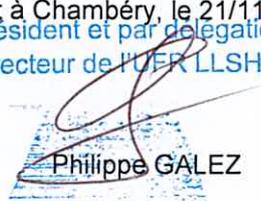
pour la **validation des semestres 3 et 4 du diplôme intermédiaire de DEUG** est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (MCF, PR, PRAG, PRCE)
Présidente	
➤ Jean O'DONNELL	MCF
Vice-présidente	
➤ Lauren BRANCAZ - McCARTAN	PRAG
Membres	
➤ Silvie ALONSO RICOUARD	PRAG
➤ Markus GONITZKE	PRAG

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines** sur le site universitaire de Jacob-Bellecombette

Article 3 : La directrice générale des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et le directeur de l'UFR **Lettres, Langues et Sciences Humaines**, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 21/11/2024
P. le Président et par délégation
Le Directeur de l'UFR LLSH,


Philippe GALEZ

Laurent RIPART

Ampliation aux membres du jury d'examens